

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 septembre 2018

## ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 834

présenté par

Mme Thillaye, M. Bois, M. Bouyx, M. Cesarini, M. Chalumeau, Mme Colboc, Mme Degois,  
Mme Khedher, M. Solère, M. Testé et Mme Valetta Ardisson

**ARTICLE 11**

Après la troisième occurrence du mot :

« de »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 20 :

« proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'introduire, dans la restauration hors foyer et les cantines publiques, le principe d'un repas végétarien hebdomadaire obligatoire. Une telle disposition contribuerait à répondre à l'exigence d'une alimentation plus diversifiée et équilibrée. L'objectif de proposer des plats végétariens permettrait aussi de dégager des économies de coûts, permettant aux acteurs de la restauration hors foyer de s'approvisionner en viandes de meilleure qualité, de préférence issues des circuits courts, conformément aux dispositions mentionnées aux deux premiers alinéas du présent article.